

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023-2024

LES COMMUNES... HEUREUSEMENT !



Sommaire

Édito	3
<hr/>	
L'AMF en action	4
Des résultats au rendez-vous de l'action de l'AMF	6
Finances et fiscalité locales	8
Intercommunalité et organisation territoriale	10
Aménagement des territoires et développement économique	11
Environnement et transition écologique	15
Services aux habitants et à la personne	16
Gestion publique locale	18
Europe et international	23
<hr/>	
La vie du réseau	24
L'AMF au service de ses adhérents	26
Structure et fonctionnement	27
Information et communication, des outils pratiques	28
Les associations départementales de maires et de présidents d'intercommunalité	30
Les services spécifiques de l'AMF	31
<hr/>	
Trombinoscope	32
Les membres du Bureau	33
Le Comité directeur	34
Les présidents d'associations départementales	36
L'organigramme des services	38



Édito

Communes et intercommunalités : des pôles de stabilité de la République



Chers collègues,

C'est avec un plaisir chaque fois renouvelé que nous vous transmettons ce rapport d'activité qui témoigne de notre engagement collectif au service des communes et intercommunalités de France, bien que nous ne puissions résumer toute l'action de notre association en ces quelques pages.

Nous traversons une période de turbulences politiques sans précédent, marquée par la dissolution de l'Assemblée nationale qui a placé nos pouvoirs publics dans un déséquilibre et une fragilité regrettables, même s'il faut se réjouir de la très forte participation illustrant l'attachement des citoyens à notre démocratie.

Dans ce contexte incertain, les maires continuent de faire fonctionner au quotidien les services publics et de répondre aux besoins concrets des habitants. Heureusement ! À rebours des discours stigmatisant les collectivités et leurs élus, il est essentiel de rappeler que les communes sont des pôles de stabilité et ont une action efficace, pragmatique, innovante, pour peu qu'elles aient la liberté et les moyens d'agir. Notre 106^e Congrès, sur le thème « les communes...Heureusement ! » sera une occasion de mettre en lumière ce travail du quotidien.

Tout au long de cette année, l'AMF a œuvré sans relâche pour faire progresser les libertés locales, que ce soit en travaillant sur un nouveau dispositif pour

remplacer le « ZAN », qui est inopérant localement et dont les délais sont intenable, en proposant le maintien et la modernisation des ZRR, en travaillant avec le Gouvernement et le Sénat sur l'amélioration des conditions d'exercice du mandat, en alertant sur les problèmes d'assurabilité des communes, en proposant des mesures pour libérer l'acte de construire en réponse à la crise du logement, etc.

Cette année a aussi été marquée par l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, qui a mis en lumière l'engagement des communes en faveur du sport et du rayonnement de la France.

Nous pouvons être fiers du rôle que nous avons joué dans la réussite de cet événement planétaire.

Face aux défis que nous rencontrons, quelle que soit la démographie, la géographie, l'histoire de notre commune ou notre sensibilité politique, nous sommes unis et souhaitons faire avancer le pays. **Nous ne demandons ni traitement de faveur, ni consolation, mais simplement du respect et la liberté d'agir, dans le sens du mandat que nous ont confié les habitants. C'est à cela que les instances de l'AMF se consacrent pleinement.**

Nous vous invitons à poursuivre votre engagement au sein de l'AMF et à renforcer nos liens, pour faire entendre la voix de tous les maires. Ensemble, nous sommes la clé de voûte de la démocratie locale. Vive les communes de France !

“ Ensemble, nous sommes la clé de voûte de la démocratie ”



L'AMF en action

L'AMF a été sur tous les fronts en 2023 – 2024 afin de porter efficacement la voix des communes et des intercommunalités



12 924

conseils délivrés



861

notes juridiques
et techniques



122

auditions parlementaires



119

amendements
parlementaires proposés



2 576

réunions de travail



67

textes examinés au CNEN

Des résultats au rendez-vous de l'action de l'AMF

Finances locales, intercommunalité, habitat, ZRR, exercice des mandats locaux... Les services de l'AMF se sont mobilisés tout au long de l'année sur de nombreux sujets avec des avancées principalement obtenues au Parlement.

Activité parlementaire



Cette année a été marquée par la fin prématurée de la XVI^e législature, conséquence de la dissolution décidée au soir des élections européennes. Ainsi, plusieurs projets de loi ayant beaucoup mobilisé l'AMF ont été abandonnés. Pour celui sur le développement des logements abordables, l'AMF avait obtenu une meilleure prise en considération des besoins des maires. S'agissant du texte sur la simplification de la vie économique, elle s'était mobilisée pour que le rôle des maires ne soit pas écarté au profit d'une supposée accélération des procédures. Des propositions de loi (PPL) importantes n'ont également pas pu poursuivre leur parcours législatif mais celui-ci peut reprendre si les PPL sont sénatoriales ou ont déjà été examinées par le Sénat.

Par ailleurs, l'expertise de l'AMF a été mise à contribution lors des travaux parlementaires sur le développement du narcotrafic, notamment en milieu rural, le rôle des maires au sein de la défense globale, le développement de l'intelligence artificielle, la paupérisation des copropriétés, la définition du rôle des collaborateurs de cabinet...

L'AMF s'est opposée à une PPL déposée par un député pour encadrer le fonctionnement du conseil municipal en renforçant les droits de l'opposition de manière disproportionnée et rigide. Elle s'est aussi mobilisée pour exclure les collectivités du champ d'application d'une PPL sénatoriale encadrant drastiquement le recours aux cabinets de conseil par l'État, au motif qu'elles ne pouvaient pas être traitées de manière identique.

Finances locales



Si la loi de programmation des finances publiques plafonne l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités à 0,5 % en dessous de l'inflation, l'AMF a obtenu la suppression du volet coercitif qui prévoyait de réduire les dotations d'investissement en cas d'écart avec l'objectif. Son action a aussi permis des avancées en loi de finances pour 2024. L'amortisseur électricité a été prolongé et le bouclier tarifaire maintenu. Autre résultat :

la revalorisation de la DGF de 320 M€ alors que le PLF initial ne prévoyait que 220 M€.

L'AMF a négocié la généralisation de la plateforme « démarches simplifiées » pour 2024 pour la collecte des dossiers de DETR, de DSIL et du Fonds vert ou la mise en place d'un formulaire unique d'accès à la DETR et la DSIL pour 2024. À cela s'ajoutent le maintien du fonds de soutien au développement des activités périscolaires jusqu'au 1^{er} septembre 2025, l'augmentation de la dotation de soutien aux aménités rurales (100 M€ contre 41,6 M€ en 2023) ou la hausse de la dotation pour les titres sécurisés (100 M€ contre 52,4 M€ en 2023).

Par ailleurs, son action a permis la mise à jour des valeurs locatives qui sera intégrée dans les rôles d'imposition. De même, l'exonération longue durée de TFPB pour les logements les plus anciens réhabilités est partiellement compensée alors que le PLF initial prévoyait l'exonération sans compensation.

La préservation des ZRR



Après avoir obtenu, en lien avec le Sénat, la préservation des ZRR dans le nouveau dispositif « France ruralités revitalisation » (FRR) et la non réduction du nombre de bénéficiaires, l'AMF a plaidé pour que les communes sortantes qui le souhaitaient puissent rester en ZRR. L'annonce du maintien dans le dispositif des ZRR des 2 200 communes qui devaient en sortir nécessite une traduction dans le PLF pour 2025. L'AMF sera vigilante.

Intercommunalité et communes nouvelles



Défendant une intercommunalité de liberté, l'AMF a obtenu plusieurs avancées dans la loi : la libre organisation des missions du service public de la petite enfance (SPPE) entre communes et EPCI sans remettre en cause les compétences intercommunales existantes, la cohérence du transfert de la police de la publicité extérieure avec les compétences exercées par les EPCI (PLUi) ou règlement de publicité).

L'AMF a été au cœur des négociations sur l'évolution des dotations des communes nouvelles. Résultat : le nouveau régime, issu de la loi de finances pour 2024, les protège de façon pérenne des baisses d'attribution liées à leur regroupement. Cette nouvelle dotation financée, hors enveloppe globale de la DGF, répond aux attentes de l'AMF.

Habitat et logement

L'AMF a largement contribué à la loi « Habitat dégradé » du 9 avril 2024, en proposant de nombreux amendements adoptés pour permettre au maire de mieux lutter contre les constructions illégales et indignes, et simplifier la mise en place des permis de louer. Elle a réalisé un travail similaire sur la proposition de loi visant à donner plus d'outils aux maires pour mieux réguler les meublés de tourisme et sur celle destinée à accélérer la transformation de bureaux en logements.



Transports et routes

Dans la loi de finances pour 2024, l'AMF a obtenu que certaines recettes fiscales générées par l'usage des routes soient allouées aux communes, soulignant le besoin urgent de financer l'entretien d'un réseau routier vieillissant.

Dans le cadre de l'adoption par le Parlement européen de nouvelles normes d'émissions de CO₂ pour les poids lourds, elle a défendu la nécessité d'accompagner financièrement les communes et EPCI dans le renouvellement de leurs flottes de transport public.



Transition écologique

L'AMF a participé à la concertation sur le décret d'application de l'article 191 de la loi de finances pour 2024 prévoyant l'obligation de produire, pour les communes, EPCI et établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants, une nouvelle annexe à leur compte administratif ou leur compte financier unique intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». Elle a obtenu que la méthode de cotation développée par l'État ne soit pas imposée aux collectivités.



Éducation et santé

L'AMF a obtenu gain de cause sur sa demande de prise en charge par l'État des accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH), mis à disposition sur le temps méridien. Mais elle reste attentive sur sa mise en œuvre.

En matière de santé, elle se félicite de la mise en œuvre de la transformation du conseil de surveillance de l'ARS en conseil d'administration où la place des élus locaux est renforcée.



Petite enfance

L'AMF a défendu la compensation financière intégrale des nouvelles missions confiées aux communes et EPCI en matière de petite enfance. Elle a obtenu qu'elles soient attribuées à la commune avec possibilité d'un transfert à la carte à l'EPCI et que les communes de moins de 10 000 habitants ne soient pas soumises à certaines obligations. De plus, tout projet de création, d'extension ou de cession d'un établissement d'accueil du jeune enfant devra désormais être soumis à un avis favorable de l'autorité organisatrice.

En matière de cofinancement des CAF, l'AMF a obtenu que la PSU soit plus faiblement minorée en cas d'écart entre les heures facturées et réalisées mais également que la part forfaitaire soit renforcée.



Exercice des mandats locaux

Dans la perspective des élections municipales de 2026, l'AMF s'est de nouveau mobilisée pour améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux. Ses 78 propositions, défendues lors de différentes auditions parlementaires, visent à encourager les vocations comme à homogénéiser et assouplir le fonctionnement des conseils municipaux. Elle a ainsi présenté de nombreux amendements : l'indépendance du régime de retraite Ircantec qui fait obstacle à l'accès à certains droits ; la suppression des cotisations vieillesse des élus retraités de leur activité professionnelle, versées à perte ; l'extension aux élus retraités de leur activité professionnelle du bénéfice de la constitution d'une seconde pension de retraite au régime général ; l'extension aux élus à temps plein de la compensation des revenus en cas d'arrêt (maladie, maternité, paternité et adoption) ; l'extension du champ des réunions permettant de bénéficier des autorisations d'absence...

Grâce aux nombreuses alertes de l'AMF, le montant net social (MNS) prend désormais en compte la spécificité des élus locaux. Il intègre dans son calcul la déduction de la fraction représentative des frais d'emploi (FRFE). Parmi les autres succès obtenus figure la suppression du potentiel financier permettant aux communes de moins de 1 000 habitants de bénéficier de la dotation particulière élu local (DPEL), soit 2 900 communes supplémentaires.

Pour la première fois, le conseil des prud'hommes a reconnu une discrimination à l'égard d'un élu accompagné par l'AMF depuis six ans, dans le cadre d'un conflit rencontré avec son employeur. Outre des dommages et intérêts importants pour un licenciement nul qualifié de discriminatoire, l'intéressé a aussi obtenu une résiliation judiciaire de son contrat de travail aux torts de l'employeur.



Finances et fiscalité locales

Les avancées obtenues par l'AMF

Forte des propositions et des multiples remontées des communes et des EPCI adhérents, l'AMF a obtenu plusieurs avancées pour l'exercice budgétaire 2024.

Si la loi de programmation des finances publiques plafonne l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités à 0,5 % en dessous de l'inflation, l'AMF a obtenu la suppression du volet coercitif qui prévoyait de réduire les dotations d'investissement en cas d'écart à l'objectif. Son action a aussi permis des avancées en loi de finances pour 2024. L'amortisseur électricité a été prolongé et le bouclier tarifaire maintenu.

Dotations

— L'AMF a obtenu la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 M€ alors que le PLF initial ne prévoyait que 220 M€ d'augmentation.

— Autre avancée : un nouveau pacte de stabilité de la DGF des communes nouvelles, financé par le budget de l'État. De plus, la condition de potentiel financier pour bénéficier de la dotation particulière élu local a été supprimée. Les communes de moins de 10 000 habitants bénéficient d'une part de cette dotation pour compenser les dépenses liées à la souscription obligatoire de l'assurance fonctionnelle des élus, avec en outre une hausse de 15 M€ de l'enveloppe dédiée.

— L'AMF a négocié la généralisation de la plateforme « démarches simplifiées » pour 2024 pour la collecte des dossiers de dotation d'équipement des territoires (DETR), de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du Fonds vert ou la mise en place d'un formulaire unique d'accès à la DETR et la DSIL pour 2024. À cela s'ajoutent le maintien du fonds de soutien au développement des activités périscolaires jusqu'au 1^{er} septembre 2025, l'augmentation de la dotation de soutien aux aménités rurales (100 M€ contre 41,6 M€ en 2023) ou la hausse de la dotation pour les titres sécurisés (100 M€ contre 52,4 M€ en 2023).

Sur la refonte de la DGF, l'AMF continue de demander son augmentation à hauteur de l'inflation et propose de poursuivre les travaux, notamment sur le financement de la péréquation.

Fiscalité

— L'action de l'AMF a permis la mise à jour des valeurs locatives intégrée dans les rôles d'imposition. La TVA acquittée sur les dépenses d'aménagement de terrains, réalisées à compter du 1^{er} janvier 2024, est compensée par le FCTVA. La perte significative du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en cas de fermeture d'entreprise est en partie compensée. De même, l'exonération longue durée de TFPB pour les logements les plus anciens réhabilités est partiellement compensée alors que le PLF initial prévoyait l'exonération sans compensation.

Par ailleurs, les exonérations de TFPB pour les propriétaires ayant réalisé d'importants travaux de rénovation énergétique ne sont plus de droit et doivent faire l'objet d'une délibération de la collectivité. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être augmenté, à certaines conditions, sans toucher au taux de la TFPB.

— Autre mesure obtenue : le nouveau dispositif « France ruralités revitalisation » fusionne les ZRR avec les bassins d'emploi à redynamiser (BER) et les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMiR) à compter du 1^{er} juillet 2024. À noter également l'affectation d'une fraction du produit de la nouvelle taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance aux communes et EPCI qui exercent la compétence voirie. Néanmoins, cette nouvelle affectation reste insuffisante au regard des 3,6 Md€ dépensés par les communes pour l'entretien de leur voirie (+7 % par rapport à 2021).





Compensation partielle de fiscalité locale

L'AMF continue de s'opposer à la compensation partielle de fiscalité locale supprimée comme c'est le cas pour la compensation partielle :

- de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : le manque à gagner par rapport à la CVAE qui aurait dû être perçue en 2023 est d'environ 750 M€,
- de la TFPB : la compensation des exonérations pour travaux de rénovation énergétique ne tiendra pas compte de l'évolution des taux,
- de l'ancienne taxe professionnelle : nouvelle baisse de 27 M€ de la DC RTP et des FDTP, en 2024.

De même, la DGF compensant des recettes fiscales supprimées, doit de nouveau être indexée sur l'inflation. Enfin, le Fonds de soutien aux activités périscolaires devra être pérennisé.

Alertes de l'AMF

—○ L'AMF a alerté sur les dommages collatéraux de certains dispositifs de la loi de finances pour 2024. Il s'agit notamment du relèvement du seuil de déclenchement de l'amortisseur électricité à 250 €/MWh (180 €/MWh en 2023).

—○ Autre alerte : la démultiplication des fléchages de la DETR et de la DSIL sur la transition écologique, qui contraint l'avis des commissions d'élus sur l'attribution de la DETR. L'AMF a rappelé que le véritable effet de levier sur l'investissement reste l'autofinancement.

—○ Elle s'alarme aussi de l'absence d'un financement équilibré des agences de l'eau, à la hauteur des enjeux, ou de la non-compensation de l'exonération de TFPB et de CFE en faveur des mâts des éoliennes. De plus, l'AMF s'oppose à toute suppression de ressource locale et estime que cette exonération aurait dû faire l'objet d'un dégrèvement, permettant ainsi une compensation intégrale des ressources supprimées.

Soutien aux budgets

Pour soutenir les budgets des communes et des EPCI, l'AMF a proposé un moratoire sur la suppression de fiscalité locale et, a minima, la compensation intégrale des ressources supprimées. Autre proposition : l'avancement d'un an des versements du FCTVA et la réintégration de certaines dépenses dans l'assiette du FCTVA. Elle plaide aussi pour prolonger et assouplir le dé plafonnement de la dotation d'intercommunalité des communautés de communes. S'y ajoutent les demandes de partage facilité de la fiscalité au sein des EPCI (partage de l'IFER éolien ou photovoltaïque, assouplissement de la répartition des dotations de solidarité communautaire..) ou de protection de certaines ressources des communes nouvelles.



Intercommunalité et organisation territoriale

Une année de conseil et de suivi des réformes

Finances, police de la publicité extérieure, compétences eau et assainissement, communes nouvelles... L'AMF accompagne ses adhérents, suit la mise en place de plusieurs réformes et défend les intérêts des intercommunalités.

L'année 2023-2024 est marquée par une activité soutenue de conseil et une vigilance particulière sur la mise en œuvre de certaines réformes : décentralisation de la police de la publicité extérieure au 1^{er} janvier 2024, affectation des digues domaniales aux autorités Gemapiennes, articulation des compétences des EPCI avec la mise en place du service public de la petite enfance (SPPE) au 1^{er} janvier 2025, transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, évolution des finances intercommunales...

Ces sujets ont fait l'objet de nombreux articles, notes, FAQ et séquences d'information avec les élus. Les outils mis à disposition (DGF des EPCI, construction de pactes financiers et fiscaux...) sont régulièrement optimisés.

Résultats obtenus

Défendant une intercommunalité de liberté, l'AMF a obtenu plusieurs avancées dans la loi : la libre organisation des missions du SPPE entre communes et EPCI sans remettre en cause les compétences intercommunales existantes, la cohérence du transfert de la police de la publicité extérieure avec les compétences exercées par les EPCI (PLUi ou règlement de publicité).

Elle a indiqué, dans des courriers aux ministres ou lors d'auditions au Parlement, que les communes et leur EPCI sont les mieux placés pour apprécier l'échelle pertinente de mutualisation des services d'eau et d'assainissement et organiser efficacement leur exercice. Un sujet sur lequel l'AMF est très sollicitée.

Communes nouvelles

L'Association a été au cœur des négociations sur l'évolution des dotations des communes nouvelles. Le nouveau régime, issu de la loi de finances pour 2024, les protège de façon pérenne des baisses d'attribution liées à leur regroupement. Cette nouvelle dotation financée, hors enveloppe globale de la DGF, répond aux attentes de l'AMF. Elle demande aussi un régime plus adapté sur leur gouvernance et les effets de seuil (impact de la loi « SRU », ZAN...).

L'AMF a créé un comité de réflexion sur l'avenir des communes nouvelles afin d'amplifier la dynamique, en associant des parlementaires, des universitaires, des géographes, des économistes et des politologues. Enfin, cette année devrait marquer une certaine reprise des créations avant l'échéance de 2026. L'accompagnement sur un projet de commune nouvelle pour 2025 s'est amplifié (conseils et réunions avec les élus et leurs équipes).



Mesures sur la DGF

Dans un contexte de fortes tensions financières, l'AMF a soutenu l'adoption de mesures favorables pour la dotation d'intercommunalité d'une majorité d'EPCI (hausse de l'enveloppe et du seuil de plafonnement). Elle plaide aussi pour le nécessaire maintien des équilibres internes au sein de la DGF des intercommunalités (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation).

Aménagement des territoires et développement économique

Une action sur tous les fronts

Urbanisme, ZAN, logement, commerce, ruralité, Outre-mer, mobilités... En plus d'un accompagnement au quotidien, l'AMF défend les intérêts des élus auprès du gouvernement et du Parlement.

Ruralité

Sur la base des travaux de sa commission « Communes et Territoires ruraux », l'AMF a continué de défendre leurs spécificités. Elle a notamment alerté sur les difficultés liées au fléchage systématique des aides existantes vers les collectivités lauréates des programmes nationaux, notamment pilotés par l'ANCT, ou dans le cadre des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE). Par ailleurs, elle a souligné la nécessité de valoriser les services rendus par les communes rurales au pays, reprise dans la dotation « aménités rurales » élargie en loi de finances. Elle a aussi demandé de renforcer le dialogue avec les services de l'État au travers des contrats de ruralité.

Autre dossier : la réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR) pour laquelle l'AMF a poursuivi son travail de proposition et d'accompagnement. Après avoir obtenu, en lien avec le Sénat, la préservation des ZRR dans le dispositif « France Ruralité Revitalisation » (FRR) et la non réduction du nombre de bénéficiaires, elle a plaidé pour que les communes sortantes qui le souhaitent puissent rester en ZRR. L'annonce du maintien dans le dispositif des ZRR des 2 200 communes qui devaient en sortir nécessite une traduction dans le PFL 2025. L'AMF sera vigilante.

Outre-mer

Afin de pouvoir échanger avec les élus ultramarins au plus près de leur réalité et renforcer ainsi le soutien de l'AMF, son président s'est rendu, en avril 2024, à la rencontre des maires de Mayotte et de La Réunion. Ce déplacement a permis d'appréhender encore plus leur détermination dans tous les domaines : lutte contre les violences urbaines, urgence de la crise de l'eau, besoin de logements, accès au foncier, défis environnementaux, besoins en matière d'infrastructures et d'énergie..

La délégation aux départements d'Outre-mer de l'AMF a poursuivi ses travaux pour porter les spécificités ultramarines dans le cadre notamment du comité interministériel dédié. Elle a travaillé sur l'adaptation de l'application du ZAN à l'Outre-mer et porté des propositions dans le cadre des réflexions sur la décentralisation du logement. Par ailleurs, l'AMF s'est associée à l'Association des communes et collectivités d'Outre-mer (ACC'DOM) pour réaliser une étude sur la refonte de l'octroi de mer dans le cadre d'un groupe de travail conjoint.

Peser auprès de l'ANCT

Représentée au conseil d'administration de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), l'AMF a proposé d'adapter les marchés d'ingénierie aux services des collectivités afin qu'ils soient plus adaptés et pourvus par des bureaux d'étude de proximité. Sur les programmes Petites villes de demain ou Villages d'avenir, elle a continué d'alerter sur le fonctionnement systématique par appel à projets. Par ailleurs, l'AMF a réussi à obtenir l'élargissement de l'enveloppe dédiée à France services.



Mobilités et transports

L'AMF a alerté sur le nécessaire soutien des communes et EPCI pour financer les transports et l'entretien des infrastructures routières dont les ouvrages d'art. Pour aider ses adhérents dans le déploiement de nouvelles solutions de mobilité, elle a organisé des rencontres techniques pour présenter les dispositifs existants.

Lors d'auditions parlementaires et d'événements nationaux, l'AMF a rappelé au gouvernement l'importance d'investir dans les transports pour promouvoir des déplacements durables, en plaidant pour une gouvernance partagée de la compétence mobilité, la création de titres de transport uniques et l'interopérabilité ou encore le lancement d'un grand plan pour les mobilités douces.

Dans la loi de finances pour 2024, elle a obtenu que certaines recettes fiscales générées par l'usage des routes soient allouées aux communes, soulignant le besoin urgent de financer l'entretien d'un réseau

routier vieillissant. Si sa proposition de prise en compte des communes dans l'instauration des Service express régionaux métropolitains (SERM) n'a pas été retenue par le gouvernement, elle continue de défendre leur rôle dans cette gouvernance.

Lors de réunions interministérielles, l'AMF s'est farouchement opposée à l'expérimentation des 48 tonnes de betteravières, touchant lourdement les communes concernées, et à la révision de la directive sur les poids et dimensions des camions en Europe généralisant le passage aux frontières de méga-camions. Enfin, dans le cadre de l'adoption par le Parlement européen de nouvelles normes d'émissions de CO₂ pour les poids lourds, elle a défendu la nécessité d'accompagner financièrement les communes et EPCI dans le renouvellement de leurs flottes de transport public.



Logement

L'AMF a publié en mars 2024 une contribution analysant les causes de la crise du logement et formulant 25 propositions mises en avant par les maires pour en sortir. Celles-ci s'articulent autour de quatre grands axes : donner du pouvoir d'agir aux maires (notamment sur les pouvoirs d'attribution), libérer le foncier pour la production de logements, stopper l'aggravation de la pénurie de l'offre et réengager l'État vers un modèle économique soutenable pour la production.

L'AMF a aussi largement contribué à la loi « Habitat dégradé » du 9 avril 2024, en proposant de nombreux amendements, dont la plupart ont été adoptés, pour faciliter l'acquisition des biens abandonnés, permettre aux maires de lutter plus efficacement contre les constructions illégales et indignes, et simplifier la mise en place des permis de louer. Elle a réalisé un travail similaire sur les propositions de loi visant à donner plus d'outils aux maires pour mieux réguler les meublés de tourisme et pour accélérer la transformation de bureaux en logements, malgré la suspension de ces deux derniers textes après la dissolution de l'Assemblée nationale.

Concernant le projet de loi sur le développement de l'offre de logements abordables, également ajourné, l'AMF a regretté qu'il se limite à des mesures secondaires par rapport aux besoins liés à la crise actuelle. Elle a continué d'alerter sur les difficultés de certaines communes à appliquer l'article 55 de la loi « SRU », particulièrement sous-estimées malgré la crise de la production, comme en témoignent les saisines enregistrées sur ce sujet. Par ailleurs, l'Association porte toujours la demande des maires de voir aboutir une grande loi sur la décentralisation du logement, qui viserait en particulier la fiscalité et les zonages des différents dispositifs applicables.



Urbanisme : accompagner les élus

Au-delà du conseil apporté à ses adhérents, l'AMF a lancé un travail de réflexion sur les moyens d'assurer une sanction plus efficace des infractions en matière d'urbanisme. Elle poursuit son partenariat avec le ministère de la Transition écologique et la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (FNCAUE) pour permettre aux élus locaux, via leurs associations départementales, de bénéficier d'une offre gratuite de formation à l'approche paysagère pour les accompagner sur leurs responsabilités. L'AMF est également partenaire du réseau Planif Territoires et du programme « Démat ADS » où elle souligne la nécessité d'adapter les réformes à toutes les catégories de communes et EPCI.

Foncier et ZAN

L'AMF a poursuivi, comme elle le fait depuis l'entrée en vigueur de la loi « Climat et résilience », son travail de proposition sur le dispositif issu des modifications apportées par la loi du 20 juillet 2023 et les décrets du 27 novembre 2023. Ce travail est notamment passé par ses 20 propositions pour répondre aux besoins de financement, articulées autour de cinq axes : évaluer les surcoûts associés au ZAN ; renforcer le soutien à l'ingénierie ; clarifier les aides, programmes et fonds de l'État ; réorienter certains dispositifs fiscaux ; et réguler les prix du foncier. L'AMF informe également ses adhérents en organisant notamment des webinaires en partenariat avec le ministère de la Transition écologique (bénéficiaire des aides à la démarche Ecoquartier) et le Cerema (rédiger le rapport triennal ZAN).

Ses représentants ont été auditionnés par plusieurs missions d'information au Sénat et à l'Assemblée nationale sur l'application du dispositif ZAN. L'AMF a soulevé les difficultés récurrentes des élus sur plusieurs sujets : les délais d'application trop contraints ; la doctrine administrative encore rigide ; la mise en œuvre de la garantie communale disparate selon les régions ; l'absence de désignation des référents territoriaux annoncés dans la circulaire du 31 janvier, pourtant utiles mais mal identifiés ; le besoin d'un État accompagnateur plutôt que censeur.

L'AMF a lancé, fin mars, un questionnaire pour évaluer la mise en œuvre du dispositif par l'ensemble de ses adhérents, dont les résultats, communiqués en juillet, confirment le besoin encore important d'explication et de simplification. Le Bureau de l'Association a ainsi demandé l'arrêt des obligations issues du dispositif qui ne pourront pas être respectées dans les délais impartis, ainsi que la redéfinition d'une méthode rendant le dispositif plus cohérent sur les objectifs poursuivis et plus proche des dynamiques et des besoins locaux. Ce travail est en cours.

Une gestion nationale du trait de côte

Membre du Conseil national du trait de côte, l'AMF a défendu auprès du gouvernement ses positions sur les pistes de financement pour gérer ce sujet. Elle a réaffirmé que la gestion du recul du trait de côte doit relever d'une stratégie nationale assise sur un financement pérenne relevant de la solidarité nationale et pas juste des territoires littoraux. Le fonds de solidarité nationale, à créer à partir de ressources à définir, devrait être géré conjointement par des représentants des élus locaux et de l'État.

Commerce

L'AMF a régulièrement participé aux travaux du Conseil national du commerce (CNC). Les communes et les EPCI sont directement concernés par les sujets évoqués au sein du groupe de travail « Commerces et territoires » : planification urbaine, licences commerciales, gestion des zones commerciales, promotion du commerce local...

Si l'AMF est, en principe, favorable à certaines propositions du CNC comme la nécessaire simplification des démarches administratives à la charge des commerçants, elle s'est opposée à d'autres suggestions comme la diminution du nombre de dimanches à la main du maire (douze à sept) ou la remise en cause de la fiscalité locale payée par les entreprises. Elle a aussi recommandé d'instituer une fiscalité locale équitable entre les commerces physiques et l'e-commerce ou de créer un nouveau Fisac.

Très attachée aux dispositifs de transformation des centres-villes, comme Action cœur de villes, l'AMF demande leur pérennisation. Elle a aussi accompagné la mise en place de plusieurs dispositifs gouvernementaux (transformation des zones commerciales, reconquête du commerce rural, entrées de villes, quartiers des gares).

Réguler les meublés de tourisme

L'AMF a mené plusieurs travaux sur l'évolution des difficultés de certaines collectivités, notamment urbaines et du littoral, en matière de logements permanents ou saisonniers : enquête sur les meublés de tourisme, taxe de séjour, auditions au Parlement, échanges avec le gouvernement, suppression du critère meublés de tourisme classés (70 %) dans le classement des communes en station de tourisme...

Elle est favorable aux propositions du Parlement visant à renforcer les mesures de régulation des meublés de tourisme (dont plusieurs seraient entre les mains des élus locaux) dans les communes tendues en matière de logement ou littorales. Toutefois, l'AMF demande de ne pas brider le développement des meublés de tourisme dans des communes rurales en manque d'hébergements touristiques.



Environnement et transition écologique

Accompagner et représenter les élus locaux

Énergie, eau, collecte des déchets du bâtiment et des emballages ménagers, annexes vertes... L'AMF défend le rôle des élus et relaie leurs préoccupations.

Déchets du bâtiment

Pour déployer la filière de valorisation des déchets du bâtiment, l'AMF a contacté les quatre éco-organismes afin de trouver des solutions aux difficultés rencontrées : pressions des artisans pour utiliser les déchèteries des collectivités, problèmes de coordination des interventions des éco-organismes, exigences techniques bouleversant l'organisation des déchèteries... Malgré quelques avancées positives, l'AMF poursuit ses discussions.

Emballages

L'AMF a maintenu ses actions auprès des pouvoirs publics pour améliorer la collecte sélective des emballages ménagers sans recourir à la consigne. Elle a fait des propositions opérationnelles et rapides à mettre en œuvre. Mais il a été préféré un dispositif de sanctions financières pour les collectivités aux performances inférieures aux moyennes nationales. L'AMF s'est opposée aux sanctions proposées et défend ses propositions.

Énergie

L'Association a poursuivi ses actions pour aider les communes à maîtriser leur consommation d'énergie via plusieurs webinaires sur le programme ACTEE, porté par l'AMF et la FNCCR. Ce programme, financé par les CEE, accompagne la rénovation énergétique des bâtiments publics. Son budget avait été doublé en 2023, atteignant 220 M€. L'AMF continue de suivre les projets de textes d'application de la loi « APER » dont celui sur la contribution au partage territorial de la valeur générée par les énergies renouvelables.

Planification écologique

L'AMF a participé aux travaux de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) visant à proposer une méthodologie permettant d'identifier pour la collectivité les coûts de ses objectifs climat et les leviers pour élaborer un plan de financement cohérent.

Annexes vertes

L'AMF a participé à la concertation sur le décret d'application de l'article 191 de la loi de finances pour 2024 prévoyant l'obligation de produire, pour les communes, EPCI et établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants, une nouvelle annexe à leur compte administratif ou leur compte financier unique intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». L'AMF a obtenu que la méthode de cotation développée par l'État ne soit pas imposée aux collectivités. Par ailleurs, le périmètre des dépenses à valoriser jusqu'en 2027 sera progressif, ce qui évitera une prise en compte de toutes les informations dès 2024.

Eau

L'AMF a poursuivi sa participation aux travaux du CCQSPEA et a suivi la réforme menée par l'État sur les redevances perçues par les agences de l'eau. Dans ce cadre, l'AMF a rappelé la nécessité de poursuivre le rééquilibrage des contributions financières entre les usagers et les différents usages de l'eau afin d'encourager les plus vertueux. L'Association a également contribué aux travaux menés par l'INET pour la préservation de la ressource, enjeux de raréfaction et évolution des usages.



Dépôts sauvages

L'AMF a participé à plusieurs ateliers de Mairie 2000 sur la mise en œuvre de la police du maire pour lutter contre les dépôts sauvages. Elle a relayé les préoccupations des élus auprès des pouvoirs publics pour développer des outils destinés aux communes.

Services aux habitants et à la personne

Protéger les services de proximité

École, petite enfance, action sociale, politique de la ville, santé, sport... Au près des élus comme du gouvernement, l'AMF apporte son expertise sur les nombreux services aux habitants assurés par le bloc communal.

Éducation

Après la signature de la charte nationale d'engagement pour une meilleure reconnaissance des compétences professionnelles des Atsem, l'AMF a obtenu le principe de l'établissement d'un accord-cadre avec l'Éducation nationale afin de poser une méthode globale de collaboration avec les maires, notamment en matière de carte scolaire. Elle a aussi plaidé pour un traitement global et non à la découpe du sujet des locaux scolaires compte tenu des multiples enjeux (énergétique, sécuritaire, numérique...) nécessitant des outils d'accompagnement techniques et financiers.

L'AMF a obtenu gain de cause sur sa demande de prise en charge par l'État des accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH), mis à disposition sur le temps méridien. Elle a suivi de près les dispositifs visant à donner plus d'autonomie à l'école et a rappelé la nécessité de rénover le fonctionnement du conseil d'école. Enfin, elle a mené de nouvelles enquêtes sur les activités péri et extrascolaires et sur la restauration scolaire.

Culture

Dans le cadre du Printemps de la ruralité, l'AMF a mis en avant les enjeux de la mobilité et de la médiation culturelle et a pointé le besoin d'accompagner les communes rurales en ingénierie et en financement, sans oublier la nécessité de renforcer les moyens des DRAC.

Inquiète des coupes budgétaires affectant la culture, elle a défendu le besoin de nouvelles pistes de financement et a appelé à renforcer les moyens de l'État pour l'éducation artistique et culturelle et les établissements en difficulté (conservatoires, écoles d'art...).

Pour la période des JOP 2024, l'AMF a demandé aux préfets de respecter les instructions visant à maintenir les événements culturels ne faisant pas appel aux services mobiles.



Santé

S'appuyant sur son baromètre réalisé avec la Mutualité française, l'AMF a rappelé la demande des maires que l'ensemble des acteurs de santé organise collectivement un accès aux soins de proximité ainsi qu'une permanence des soins. Convaincue de l'impératif de dégager du temps médical, elle a plaidé en faveur des délégations de tâches aux infirmiers en pratique avancée et aux pharmaciens.

Elle a obtenu la transformation du conseil de surveillance de l'ARS en conseil d'administration co-présidé par un maire ou un président d'EPCI. S'y ajoutent une place renforcée pour les élus locaux et l'attribution de nouvelles compétences aux ARS en phase avec les attentes du terrain.

Petite enfance

L'AMF a plaidé pour la compensation financière intégrale des nouvelles missions confiées aux communes et EPCI en matière de petite enfance. Une FAQ a été publiée pour préciser le contenu des nouvelles compétences, évitant ainsi des décrets plus contraignants que la loi. Elle a obtenu que ces nouvelles compétences soient confiées à la commune avec la possibilité d'un transfert à la carte à l'EPCI et que les communes de moins de 10 000 habitants ne soient pas soumises à certaines obligations. Enfin, tout projet de création, d'extension ou de cession d'un établissement d'accueil du jeune enfant devra désormais être soumis à un avis favorable de l'autorité organisatrice.

Soucieuse de la qualité des modes d'accueil, l'AMF a plaidé pour le maintien des exigences de qualification. En matière de cofinancement des CAF, elle a obtenu que la prestation de service unique (PSU) soit plus faiblement minorée en cas d'écart entre les heures facturées et réalisées mais également que la part forfaitaire soit renforcée.

Sport

Convaincue de l'engagement des maires pour la réussite des JOP 2024, l'AMF s'est réjouie de la labellisation Terres de Jeux de 3 849 communes et 402 EPCI, et de leur implication dans les dispositifs (relais de la flamme, centres d'entraînement...). Elle a obtenu la rediffusion gratuite des JOP et veut s'impliquer dans la commission héritage au sein de l'Agence nationale du sport pour ne pas faire disparaître l'ambition sportive.

Par ailleurs, le gouvernement a pris acte de la nécessité de supprimer la norme superflue d'une obligation de vidange annuelle des piscines. L'AMF a émis des réserves auprès de la Fédération française de volleyball quant à l'évolution de son règlement fédéral afin d'éviter des impacts financiers pour les gestionnaires d'équipements. Enfin, elle a alerté sur les difficultés de recrutement pour la surveillance des baignades malgré les réformes des diplômes adoptées récemment.

Action sociale : répondre aux urgences

En lien avec l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), l'AMF a demandé des réponses urgentes à la hauteur des besoins face à l'aggravation de la précarité qui entraîne une hausse sans précédent des demandes faites aux CCAS, impactant fortement leurs budgets. Elle a également soutenu l'appel de la Fédération des centres sociaux alertant sur leurs difficultés financières. En outre, l'AMF a alerté sur la situation financière alarmante des Ehad et des services d'aides à domicile, en prônant une politique nationale à la hauteur des enjeux avec des financements dédiés.



Politique de la ville

Après de multiples reports, le Comité interministériel des villes s'est enfin réuni fin 2023, sans toutefois répondre aux attentes des maires en faveur des quartiers populaires. L'AMF a été satisfaite de l'adaptation du zonage de la nouvelle géographie prioritaire aux spécificités locales tout en évitant les sorties brutales. Toutefois, elle s'est inquiétée de l'insuffisance des moyens financiers pour 2024, au regard de la hausse du nombre de quartiers et de leurs habitants. Elle a obtenu une meilleure reconnaissance de la place des maires dans la gouvernance des contrats de ville et un calendrier en phase avec les échéances électorales.

Dans le cadre de la mission relative au futur de la politique de renouvellement urbain, l'AMF a réitéré son soutien à l'ANRU, en demandant la pérennité de son périmètre d'intervention, de son fonctionnement et de son financement.

Lever les freins à l'emploi

Sur la réforme France Travail visant à accentuer la coordination des acteurs de l'emploi, l'AMF a obtenu que les maires et présidents d'EPCI aient toute leur place au sein des comités territoriaux. Argumentaire avancé : leur capacité à lever les freins à l'emploi et à être en contact avec le tissu local associatif et économique.

Gestion publique locale

Une défense quotidienne des élus et de leurs conditions d'exercice des mandats

L'AMF accompagne et représente les élus sur tous les sujets relatifs à la gestion publique locale : lutte contre les violences faites aux élus, conditions d'exercice du mandat, problème d'assurabilité des communes, sécurité, revalorisation du métier de secrétaire de maire...

STATUT DE L'ÉLU Conditions d'exercice du mandat et statut de l'élu

Dans la perspective des élections municipales de 2026, l'AMF s'est de nouveau mobilisée pour améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux. Ses 78 propositions, défendues lors de différentes auditions parlementaires, visent à encourager les vocations comme à homogénéiser et à assouplir le fonctionnement des conseils municipaux. Elle a ainsi présenté de nombreux amendements : l'indépendance du régime de retraite Ircantec qui fait obstacle à l'accès à certains droits ; la suppression des cotisations vieillesse des élus retraités de leur activité professionnelle, versées à perte ; l'extension aux élus retraités de leur activité professionnelle du bénéfice de la constitution d'une seconde pension de retraite au régime général ; l'extension aux élus à temps plein de la compensation des revenus en cas d'arrêt (maladie, maternité, paternité et adoption) ; l'extension du champ des réunions permettant de bénéficier des autorisations d'absence...

Soucieuse de la préservation de la santé des élus locaux, l'AMF s'est associée à une équipe de chercheurs de Sciences Po et du CNRS dans le cadre d'une enquête lancée sur le sujet au printemps dont les résultats ont été présentés au Congrès de novembre 2024. Enfin, dans le prolongement d'une audition sénatoriale par le groupe d'études « Statut, rôle et place des Français établis hors de France » et de plusieurs réunions, l'AMF a organisé, en mars dernier, un temps d'échanges avec les conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger, désireux de s'inspirer des travaux de l'AMF pour créer un statut de l'élu spécifique.

Déclaration fiscale

Dans le domaine de la fiscalité des indemnités de fonction, pour faciliter le contrôle de la déclaration fiscale préremplie, outre la traditionnelle note fiscale, l'AMF a offert un nouveau service à ses adhérents, en proposant, un tutoriel didactique (plus de 15 000 consultations), décrivant les différentes étapes de ce contrôle.



Les succès obtenus par l'AMF

Grâce aux nombreuses alertes des services de l'AMF, le montant net social (MNS) qui permet de déterminer le montant du RSA et de la prime d'activité prend désormais en compte la spécificité des élus locaux. Il intègre dans son calcul la déduction de la fraction représentative des frais d'emploi (FRFE). Parmi les autres succès obtenus par l'AMF figure la suppression du potentiel financier permettant désormais à toutes les communes de moins de 1 000 habitants de bénéficier de la dotation particulière élu local (DPEL), soit 2 900 communes supplémentaires.

Les services de l'AMF poursuivent également leur rôle de conseil. Pour la première fois, le conseil des prud'hommes a reconnu une discrimination à l'égard d'un élu accompagné par l'AMF depuis six ans, dans le cadre d'un conflit rencontré avec son employeur. Outre des dommages et intérêts importants pour un licenciement nul qualifié de discriminatoire, l'intéressé a aussi obtenu une résiliation judiciaire de son contrat de travail aux torts de l'employeur.

Responsabilité pénale et déontologie

Le président de l'AMF a été auditionné par Christian Vigouroux, président de section honoraire au Conseil d'État, chargé d'une mission sur la responsabilité pénale des élus. L'Association a également participé à l'élaboration d'un guide de prévention à destination des élus pour les aider à mieux gérer les risques d'atteintes à la probité.

Lutte contre les violences faites aux élus

Le nombre de saisines par les adhérents de l'Observatoire des violences envers les élus s'est stabilisé en 2023 autour de 80 saisines. La progression des atteintes ralentit mais reste préoccupante (estimée à 10 % entre 2022 et 2023). La plupart des sollicitations concernent des agressions verbales sous forme de menaces ou d'outrages qui se font soit directement soit via les réseaux sociaux. Les violences physiques représentent six sollicitations en 2023 (soit environ 8 % des saisines).

Le gouvernement a pris en compte les alertes formulées par l'Observatoire en fondant la majorité de son action sur la base des propositions de l'AMF. Le plan annoncé s'articule autour de quatre axes : mieux accompagner les élus, mieux protéger les élus, mieux sanctionner les agresseurs des élus, mieux communiquer entre les élus et la justice. La Cellule de lutte contre les atteintes aux élus (CALAÉ), qui assure le suivi du plan, est en lien direct avec l'AMF tant pour le suivi global qu'individuel de certains cas.

Les chiffres officiels de 2023 demeurent élevés. 2 759 procédures ont été ouvertes soit 53 par semaine contre 2430 en 2022 (47 par semaine). L'augmentation se situe à 13,54 %.



ADMINISTRATION LOCALE

Fonctionnement du conseil municipal

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les communes et leur intercommunalité doivent obligatoirement publier certains actes de façon dématérialisée sur leur site internet. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés disposant d'un droit d'option et n'ayant pas délibéré sur un autre choix avant l'entrée en vigueur de la réforme, la délibération sur le choix devait obligatoirement faire l'objet d'une publicité électronique, chose évidemment impossible pour celles n'ayant pas de site internet. Plus d'un an de travail entre l'AMF et la DGCL a été nécessaire pour apporter une solution à ces communes et syndicats, au travers d'un décret publié en juillet dernier. À noter que seules les collectivités de métropole sont concernées, l'AMF ayant émis un avis défavorable pour les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, en raison du coût induit et des difficultés techniques inhérentes.

Assurances

À l'automne 2023, le président de l'AMF a saisi l'ancien ministre Bruno Le Maire des difficultés des communes et EPCI pour s'assurer. Une mission a ainsi été lancée pour trouver une issue à cette situation (dommages aux biens uniquement). Dans ce cadre, l'AMF a désigné Alain Chrétien, maire de Vesoul et vice-président de l'AMF, pour la représenter dans cette démarche aux côtés de Jean-Yves Dagès et de deux inspecteurs généraux du ministère. Le rapport présente 25 recommandations.

Par ailleurs, l'AMF participera aux travaux de refonte du guide sur les bonnes pratiques pour la passation des marchés publics d'assurances des collectivités. À noter également que l'Association a eu plusieurs rencontres avec France assureurs et rédigé des notes sur le médiateur de l'assurance ou le bureau central de tarification.



Marchés publics

L'AMF participe aux travaux des 14 groupes de travail lancés par le gouvernement. Sont attendues certaines publications pour 2024 et notamment les bonnes pratiques en matière de délais de paiement (DAJ/ Médiateur des entreprises) et les outils pour aider les acheteurs à valoriser ou noter le développement durable au sein de leur consultation (Commissariat général au développement durable).

Pierre Le Goff, maire de Guimaëc (29), référent commande publique à l'AMF, a représenté les intérêts des élus lors de différentes médiations relatives aux délais de paiement des acheteurs publics (hors État). Par ailleurs, cette année, les services de l'AMF ont accompagné de nombreuses communes dans l'identification et la résiliation de contrats obtenus à la suite d'un démarchage agressif ou frauduleux (webinaires à destination des associations départementales). De plus, ils ont assuré, en 2023, six formations relatives aux marchés publics.

Élections européennes et législatives

Pour accompagner les communes dans l'organisation de ces élections, une rubrique spéciale a été créée pour chacune d'entre elles, comprenant toutes les informations utiles et les textes officiels. S'agissant des législatives, organisées dans des conditions inédites, un webinaire à destination des associations départementales a été organisé et une foire aux questions proposée à l'attention des adhérents. Pour faciliter la tâche des communes, l'AMF a demandé certaines dérogations. Le changement des lieux de vote a ainsi été obtenu à titre exceptionnel.

Secrétaires généraux de mairie

Avec la loi du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, l'AMF salue un travail au long cours avec une réelle avancée pour ce métier unique et essentiel pour les communes rurales, dénommé à présent secrétaire général de mairie. Cela passe par une requalification des compétences en catégorie B, un dispositif ad hoc pour accompagner ces promotions et, enfin, une mesure salariale spécifique très attendue. Mobilisée depuis la première heure, l'AMF voit enfin se réaliser une part importante de ses 26 propositions présentées en octobre 2021. Continuant de plaider en faveur d'une revalorisation salariale plus ambitieuse, elle restera mobilisée pour la bonne application des avancées de la loi.

SÉCURITÉ ET GESTION DE CRISE

Sécurité civile

L'AMF a participé activement aux travaux du Beauvau de la sécurité civile, lancés en avril dernier. Soucieuse de préserver le modèle de sécurité civile français, l'AMF reste cependant vigilante sur la nécessaire maîtrise des dépenses. Dans un souci de concertation, elle a également développé ses relations avec les organisations syndicales de sapeurs-pompiers dont plusieurs ont déjà été reçues par les élus référents.

Sécurité et prévention de la délinquance

Les émeutes de juin 2023 ont marqué l'actualité de la mission « sécurité et prévention de la délinquance ». Les communes ont été durement touchées avec 2 508 bâtiments incendiés ou dégradés : 273 bâtiments des forces de l'ordre, 105 mairies, 243 établissements scolaires... Le préjudice a été estimé à 1 Md€ dont 27 % supportés par les collectivités. L'AMF a porté la voix des communes dans le cadre du rapport d'information du Sénat sur le sujet.

Corollaire à cette situation explosive, le trafic de stupéfiants, qui gangrène les grandes villes, s'est étendu aux communes plus petites et à la ruralité. Dans ce cadre, l'AMF a apporté sa contribution lors d'auditions au Sénat et à l'Assemblée nationale en témoignant de la réalité vécue par les maires sur le terrain. Par ailleurs, sur un volet plus stratégique et de long terme, le rôle des communes au sein de la défense globale a été abordé à la commission de la défense de l'Assemblée nationale.

Le travail de fond sur les polices municipales, réalisées en commission (47 propositions ont été débattues et présentées au bureau en séance plénière le 2 avril) a permis à l'AMF d'aborder les séquences du Beauvau avec une vision réaliste des attentes des élus. Les exigences variées et grandissantes en matière de sécurité placent le maire au centre de la gestion de la tranquillité publique dans les villes moyennes et grandes.

Les maires employeurs attachés à un statut évolutif

À travers la contribution de la Coordination des employeurs territoriaux (CET), grandement issue des travaux de l'AMF, les employeurs ont réaffirmé leur volonté d'être pleinement engagés dans les projets concernant l'avenir de la fonction publique territoriale. Ils ont rappelé leur attachement à un modèle statutaire souple et évolutif pour 1,9 million d'agents territoriaux.



Cybersécurité

En décembre 2022, la directive européenne « NIS 2 » a prévu des mesures pour assurer un niveau élevé de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union européenne. Lors de la concertation lancée fin 2023 par l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) sur la future loi de transposition de la directive devant être adoptée avant le 17 octobre 2024, l'AMF a fait part de ses inquiétudes. Elle a insisté sur l'absence d'étude d'impact sur les conséquences financières des nouvelles obligations pour les communes et EPCI concernés ainsi que sur l'absence de progressivité pour leur mise en œuvre dans un contexte de tension sur les métiers cyber.

Prévention des risques et gestion des crises

Le groupe de travail constitué en 2022 pour une déclinaison territoriale au plus près des besoins des élus locaux, sous la co-présidence de Sébastien Leroy, maire de Mandelieu-la-Napoule, et Éric Ménassi, maire de Trèbes, s'est réuni à six reprises dont deux réunions en octobre 2023 et en mars 2024.

La feuille de route validée par les instances de l'AMF, le 30 mars 2023, a été envoyée à l'ensemble des membres du groupe de travail. Le président de l'AMF a diffusé, le 28 juin 2023, un message à tous les adhérents pour les en informer ainsi que du lancement de la déclinaison expérimentale sur les associations départementales (AD) volontaires.

Sept réunions en AD se sont ainsi tenues (Gironde, Ardèche, Vosges, Loir-et-Cher, Alpes-Maritimes, Calvados et Marne). Objectif : expliquer la genèse de la démarche, partager les expériences et rappeler les responsabilités pesant sur les maires. Un retour des résultats de l'enquête, lancée par les AD auprès des maires, a été présenté pour mesurer la connaissance des élus à l'exposition aux risques de leurs communes, et recenser celles dotées d'un dispositif dédié (PCS, DICRIM...). Par ailleurs, une table ronde en présence des acteurs institutionnels (préfecture et services déconcentrés de l'État, SDIS, conseil départemental, police nationale, gendarmerie...) a permis de mettre en exergue les contacts et les outils pour accompagner les élus locaux, avant, pendant et après une crise.

—○ En parallèle de ces démarches locales, une page web dédiée a été créée sur le site de l'AMF et publié, en partenariat avec l'État, une foire aux questions sur les obligations de débroussaillage.

Prévention des inondations

L'AMF a suivi de près le transfert des digues domaniales dans le cadre de la compétence GEMAPI et deux webinaires ont été organisés sur le sujet avec le service intercommunalité. Par ailleurs, un déplacement en janvier dernier dans le Nord/Pas-de-Calais a été effectué par le président et le directeur général de l'AMF, pour échanger avec les élus à la suite des graves inondations de 2023 et 2024.



Suivi du contrat État-AMF-La Poste

Les représentants de l'AMF, siégeant au sein de l'Observatoire national de la présence postale, ont veillé, tout au long de 2024, à la bonne application du 6^e contrat de présence postale territoriale, signé entre l'AMF, La Poste et l'État, le 15 février 2023, pour les années 2023 à 2025.

L'AMF reste mobilisée pour assurer un financement du Fonds postal national de péréquation territoriale garantissant le maintien d'une présence postale de qualité sur tout le territoire.

Titres sécurisés

L'AMF a veillé à ce que les nouvelles modalités de répartition de la dotation titres sécurisés (DTS) comprennent une part fixe et une part variable, tout en offrant une visibilité sur les recettes attendues. C'est chose faite avec le simulateur mis à disposition des communes concernées. Par ailleurs, si les nouvelles règles de la DTS favorisent les dispositifs de recueil (DR) ayant la plus forte activité, l'AMF est intervenue pour limiter la baisse de la DTS initialement prévue pour les DR à faible activité, dans un souci d'aménagement du territoire.

Extinction du réseau cuivre

Le plan de fermeture du réseau cuivre (téléphonie et ADSL), lancé par Orange en 2022, se poursuit. À l'été 2024, un peu plus de 3 000 communes étaient concernées. Ce plan va se dérouler jusqu'en 2030 via des « lots » de communes de plus en plus importants.

L'AMF est particulièrement vigilante sur le respect des obligations de complétude dans le déploiement de la fibre optique. Aucun administré ni aucune entreprise ne doit se retrouver sans solution à la date butoir de la fermeture. Enfin, à la demande de l'AMF, un guide et un mémento pour les élus locaux, élaborés par les services de l'État, leur donnent des clés pour comprendre les enjeux de cet ambitieux chantier et répondre aux interrogations de leurs administrés.

—○ Ces documents sont disponibles sur : www.economie.gouv.fr/treshautdebit (rubrique « Élu local »).

Europe et international

Une mobilisation continue

L'AMF continue de militer pour la défense des intérêts locaux en Europe et dans l'action internationale

Europe

Devant appliquer la Charte européenne de l'autonomie locale, protégeant et développant les droits et libertés des collectivités, la France a fait l'objet d'un « monitoring » du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Auditionnée, l'AMF se félicite que ses positions aient été reprises notamment sur la recentralisation en cours, l'inflation normative et la diminution progressive de la fiscalité locale, dans le rapport final qui lui apporte une légitimité supplémentaire dans son dialogue avec l'État.

L'AMF poursuit son travail d'influence au sein du Comité européen des régions, dernièrement sur la question de la simplification de l'accès aux fonds européens pour les communes et EPCI, mais également en échangeant avec certains députés européens français. Pour les territoires ruraux, elle a renforcé ses liens avec Leader France, en participant à son congrès annuel pour réaffirmer la place de l'Europe dans la revitalisation de ces territoires.

Action internationale

Un premier temps fort a été l'organisation des premières Assises de la diplomatie parlementaire et de la coopération décentralisée par le Quai d'Orsay. Le deuxième temps fort a été constitué par les travaux sur la stratégie internationale de la France en matière de gouvernance territoriale. Lors des Assises, l'AMF a indiqué attendre plus de concertation de la part du ministère. Elle a également défendu, via une contribution de Territoires Unis, la vision des collectivités en matière de décentralisation pouvant être déclinée à l'international durant les travaux sur la stratégie proposée par le ministère. Interlocutrice privilégiée, l'AMF a déploré la non-tenu des réunions de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNDC) qui est pourtant l'une des seules instances de dialogue État/collectivités.



Solidarité internationale

L'AMF est restée mobilisée en matière de solidarité internationale, comme lors du séisme meurtrier survenu au Maroc ou en continuant d'être très investie aux côtés des maires d'Ukraine. Elle participe activement aux travaux du groupe de travail dédié de la CNDC en faveur de la reconstruction du pays. Dans la continuité de ses échanges bilatéraux, l'AMF a participé aux Assises franco-québécoises de la coopération décentralisée à la Rochelle et accueilli une délégation tunisienne dans ses locaux.

An aerial photograph of a town built on a hillside overlooking a river. The town features traditional European architecture with stone buildings and dark roofs. The river is filled with numerous sailboats and other vessels. The surrounding area is lush with green trees and vegetation. The sky is blue with some light clouds.

La vie du réseau

L'AMF et les associations départementales se mobilisent sur le terrain et aident leurs adhérents au quotidien.



déplacements du président
et des instances de l'AMF
aux Congrès et
AG départementaux

**483**

élus désignés dans
des instances extérieures

**352**

newsletters éditées

**19**

webinaires et rencontres



communiqués
de presse

**280 000**

visiteurs uniques mensuels
sur www.amf.asso.fr

L'AMF au service de ses adhérents

Permettre aux maires et aux présidents d'intercommunalité d'agir, en retrouvant le sens de la subsidiarité, c'est tout le combat de l'AMF aujourd'hui. Pour cela, la proximité est la principale force de l'Association, la large adhésion des collectivités du bloc communal son principal atout dans ses prises de position.

L'Association met à la disposition de ses 34 443 adhérents (maires et présidents d'intercommunalité) son expertise juridique, des outils d'aide à la décision et délivre des conseils personnalisés. Elle assure une veille législative et propose de nombreux supports d'information sur l'actualité des collectivités locales.



REPRÉSENTER

Interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, l'AMF relaie les préoccupations et les positions des élus partout où se joue l'avenir des communes et de leur intercommunalité, et en particulier auprès du Parlement et du gouvernement. L'AMF représente aussi ses adhérents dans plusieurs centaines d'organismes essentiels pour mettre en œuvre les politiques publiques. Elle assure ainsi une action forte et efficace au sein du CNEN et du CFL. Dans de nombreuses instances, elle coordonne également la représentation des communes et des intercommunalités et défend leurs intérêts tant au niveau local qu'au niveau régional, national et européen.



Plus de **119 amendements** et **55 saisines ministérielles** chaque année.

Elle assure trois grandes missions

CONSEILLER

L'AMF met à disposition son expertise juridique et technique, des outils d'aide à la décision et délivre des conseils personnalisés. Avec 6 départements, 10 missions et 6 services transversaux, l'expertise de l'AMF couvre toutes les compétences du bloc communal. Les services exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire.



13 000 conseils personnalisés délivrés en moyenne chaque année.

INFORMER ET FORMER

L'AMF offre des outils d'information et de communication diversifiés pour accompagner les adhérents dans leur gestion communale et intercommunale. Des rencontres, des webinaires, des rendez-vous et des conférences de presse thématiques permettent aussi d'échanger toute l'année sur les sujets d'actualité avec les adhérents. L'AMF propose des formations s'appuyant sur un réseau de formateurs reconnus, en complément de l'offre proposée par les associations départementales de maires.



6 supports d'information pour les élus et leurs équipes.

Structure et fonctionnement

Une organisation représentative et pluraliste

L'Association est administrée par un Bureau élu par l'Assemblée générale, parmi lesquels un président, élu directement par les adhérents, un premier vice-président délégué, une secrétaire générale et un trésorier général.

Représentant toutes les sensibilités politiques, l'AMF agit en toute indépendance pour promouvoir une décentralisation conciliant les libertés locales et un aménagement équilibré des territoires.

Les instances décisionnelles

LE BUREAU

L'Association est administrée par un Bureau représentatif de toutes les sensibilités politiques. Il est composé de trente-six membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale.

LE COMITÉ DIRECTEUR

Celui-ci est composé de cent membres, élus par l'Assemblée générale, et de l'ensemble des présidents d'association départementale. Il donne des avis au Bureau.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale pourvoit au renouvellement des instances de l'Association, tous les trois ans. Elle entend les rapports sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes du dernier exercice clos et fixe le taux des cotisations pour l'année suivante.

Les commissions permanentes et groupes de travail

Pilotés par deux co-présidents, ils proposent des analyses des projets de textes et conduisent des réflexions permettant d'arrêter les positions soumises par le Bureau.

- 19 commissions permanentes
- 17 groupes de travail
- 15 maires-référents
- 2 missions-flash
- 1 Délégation des départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte)

— Voir la rubrique « Les instances de l'AMF » sur www.amf.asso.fr

Une action concertée et complémentaire à l'échelle locale et nationale

Un réseau de 102 associations départementales de maires (AD) couvre l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin afin d'assurer une proximité et une connaissance fine des contextes locaux. Les présidents d'AD sont les porte-paroles des maires de leur département pour faire remonter les problématiques et les initiatives locales à partager. Ensemble, l'AMF et les AD accompagnent chaque jour les élus dans l'exercice de leur mandat. Complémentaires, ces structures font la force d'un réseau d'élus et d'experts unique en France.

Les services de l'AMF, une capacité d'expertise reconnue au service des collectivités locales

L'AMF assure une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision. Les 84 salariés de l'Association effectuent, sous l'autorité du directeur général et du directeur adjoint, un travail d'expertise leur permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité. Les services conçoivent et maintiennent à jour des outils exclusifs d'aide à la décision.

- 6 départements
- 10 missions spécialisées
- 6 services transversaux

— Voir l'organigramme des services en pages 38 et 39

Service Formation des élus

Afin d'accompagner l'ensemble de ses adhérents dans l'exercice de leur mandat, l'AMF continue d'œuvrer sur le champ de la formation en proposant plus d'une soixantaine de thématiques variées en lien direct avec l'exercice du mandat. Agréée pour la formation des élus locaux, l'AMF Formation met un point d'honneur à proposer des sujets d'actualités, pratiques alliant théorie et mises en situations réalisables à toutes les échelles : commune, intercommunalité ou en lien avec l'association départementale des maires. Nos experts formateurs se déplacent au plus près des préoccupations des élus pour répondre à chaque besoin des plus généralistes plus spécifiques. C'est ainsi qu'en 2023 l'AMF Formation a formé plus de 1 000 élus avec un taux de satisfaction de près de 99 %.

Pour chaque formation, qu'elles soient au catalogue ou créées sur-mesure à la demande d'une collectivité, le service formation met à disposition toutes les ressources pédagogiques de l'AMF et de ses partenaires pour satisfaire les attentes des élus locaux.

Information et communication, des outils pratiques

L'AMF met à la disposition de ses adhérents et des acteurs de la sphère publique locale des outils d'information et de communication diversifiés et performants concernant l'actualité législative et réglementaire des collectivités territoriales.

L'AMF répond ainsi à un objectif essentiel : aider ses adhérents au quotidien dans leur action à un moment où les enjeux auxquels ils doivent faire face sont très importants pour l'avenir des communes et intercommunalités.

Les publications



Maires de France, le magazine

Maires de France est le magazine de référence des maires et des élus locaux. Édité par l'AMF, il apporte chaque mois à ses abonnés l'essentiel de l'information : actualité des collectivités, décryptage juridique, bonnes pratiques de gestion locale, contenus sur le statut de l'élu et les conditions d'exercice du mandat. Le site mairesdefrance.com propose un fil continu d'actualités, la newsletter Maire-info.com, des dossiers d'information, la version numérique du mensuel et l'accès aux archives du magazine.

Maires de France, la lettre mensuelle

Publiée le 15 de chaque mois en 40 000 exemplaires, cette lettre de six pages est un véritable condensé d'informations pratiques sur les activités de l'AMF et les initiatives portées par son réseau.

Les services en ligne

Le site Internet

www.amf.asso.fr

Véritable source d'informations pour les élus et les acteurs de la sphère publique locale, le site de l'AMF est le relais de son action au quotidien. Près de 280 000 visiteurs uniques consultent ce site chaque mois. Il valorise les dossiers et contenus d'information nécessaires aux élus dans le cadre de l'exercice de leur fonction.

Retrouvez aussi en ligne sur le site de l'AMF, AMF TV, la webtv de l'AMF qui assure la couverture de l'actualité de l'Association et des collectivités locales par le biais de reportages et d'interviews, réalisés par la rédaction de maire-info.com et Maires de France.



Les newsletters en ligne

www.maire-info.com

La lettre d'information quotidienne gratuite en ligne, Maire-info, présente l'actualité des collectivités locales en temps réel : 73 058 abonnés bénéficient de ce service de dépêches rédigées par des journalistes spécialisés.

AMFInfo,

L'hebdomadaire de l'actualité de l'AMF est aujourd'hui diffusé à plus de 49 087 abonnés chaque jeudi. Il valorise les services, les actions et les positions de l'AMF. C'est également un moyen d'information auprès des élus locaux, de leurs agents et des personnes intéressées par la vie locale.

IntercoActu

Le bimensuel des intercommunalités Diffusée à plus de 7 000 abonnés, cette lettre digitale comprend notamment un article politique à la Une, une question d'actualité et de courts articles explicatifs renvoyant vers les notes juridiques et les informations pratiques en ligne sur le site de l'AMF.



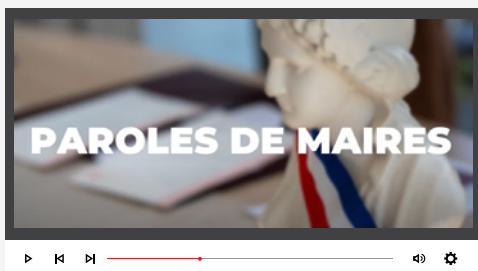
Les éditions

Les guides, études et enquêtes
L'AMF met à la disposition de ses adhérents des guides pratiques téléchargeables gracieusement sur son site internet. Elle édite également des enquêtes sur des sujets clés de l'action locale tels que la restauration scolaire, les

difficultés de mise en œuvre du ZAN en apportant des propositions d'aménagement ou également une enquête avec le CEVIPOF sur les conditions d'exercice de la fonction de maire.

Les vidéos

Cette année, l'AMF a enrichi son offre vidéo avec deux nouvelles collections : *Paroles de maires* et *Paroles d'expert*, en complément de l'initiative #1maire1solution. L'AMF a aussi mis à jour deux clips pédagogiques sur les compétences des communes et des intercommunalités, destinés à tous les citoyens, à télécharger sur amf.asso.fr et YouTube.



L'AMF sur les réseaux sociaux



Le compte X (exTwitter) de l'AMF

(40 237 abonnés), @L_amf, délivre une information rapide et réactive à ses membres et à toute personne intéressée par l'actualité des collectivités locales. Il permet de suivre l'ensemble des positions de l'AMF au quotidien et de bénéficier d'informations exclusives.



La page Facebook de l'AMF

(15 000 abonnés), @AMFmairesdeFrance relaie au quotidien l'actualité de l'AMF et des collectivités locales.



L'AMF par sa présence sur **LinkedIn**, réseau social professionnel met à disposition les ressources en ligne et l'expertise de ses services auprès de 32 793 abonnés.



La page Instagram de l'AMF @amf_maires_de_france, relaie, lors des événements majeurs de l'Association, les principales informations et publications.



Créé en 2018, **le compte YouTube de l'AMF** relaie l'intégralité des contenus vidéos réalisés par l'Association. Il comptabilise aujourd'hui plus de 700 vidéos : rencontres, débats, films pédagogiques...



Cette **application sur smartphone**

vous permet de suivre toute l'actualité du Congrès de l'AMF partout et très rapidement.



Elle est disponible gratuitement sur Appstore® ou Playstore®.

Les Associations départementales de maires et de présidents d'intercommunalité



AG des maires du Puy-de-Dôme

L'AMF s'appuie sur un réseau de 102 associations départementales (AD) en métropole et Outre-mer qui sont actives au plus près des adhérents. Les présidents d'AD sont les porte-parole des élus de leur département afin de faire remonter les problématiques et les initiatives locales. C'est notamment le sens de leur participation au Comité directeur de l'AMF, organe de débat et force de proposition au sein de l'AMF. Ils remplissent également un rôle d'interface en transmettant aux adhérents les informations juridiques et techniques et tous les combats portés par l'AMF.

Une forte présence de l'AMF sur le terrain

Le réseau se renforce d'année en année par une forte présence du président David Lisnard et de ses représentants lors des assemblées générales départementales. Au total, pas moins de 130 déplacements ont été organisés dans la quasi-totalité des AD. Par ailleurs, deux élus du Bureau de l'AMF sont aujourd'hui en charge d'animer le réseau des présidents et des directeurs d'AD : Joël Balandraud, vice-président de l'AMF, PAD de la Mayenne et Véronique Pouzadoux, secrétaire générale adjointe de l'AMF, PAD de l'Allier, sont à l'écoute des AD et particulièrement présents sur le terrain.

Un rendez-vous annuel qui réunit tous les acteurs du réseau

À l'initiative de David Lisnard, un séminaire réunit désormais chaque année les élus du réseau et leurs équipes : les présidents et directeurs d'AD, les membres du Bureau et les salariés de l'AMF. C'est une occasion de réfléchir ensemble à des problématiques communes, de créer des synergies, de créer du lien et d'avancer collectivement. Le 3 avril 2024, le séminaire annuel s'est tenu de manière délocalisée à Cannes et a rassemblé 130 participants issus de 60 départements. Il a notamment permis d'échanger sur l'avenir de la décentralisation autour de la notion de différenciation. Cette journée a également permis l'organisation d'un atelier consacré aux valeurs partagées au sein du réseau des AD.

Nouveaux présidents

Carole Ribeiro - Aisne
 Ronan Kerdraon - Côtes d'Armor
 Brigitte Ségard - Haute-Garonne
 Marielle Muret-Baudoin - Ille-et-Vilaine
 Jean-Jacques Malet - Loiret
 Bernard Guy - Marne
 Flavien Neuvy - Puy-de-Dôme
 Pierre Gonzalvez - Vaucluse
 Guy Plissonneau - Vendée
 Jérôme Neveux - Vienne
 Mohamed Gnabaly - Seine-Saint-Denis
 Fatah Aggoune - Val-de-Marne
 Patrice Robin - Val d'Oise
 Pascal Vittori - Nouvelle Calédonie

Nouveaux directeurs

Astrid Quérolle - Aisne
 Robin Plasseraud - Ariège
 Marie Fourié Marche - Corrèze
 Myriam Nakache - Eure-et-Loir
 Nathalie Fombonne - Loiret
 Nadia Bidinger - Meurthe-et-Moselle
 Louise Mignot - Nord

Les services spécifiques de l'AMF

Mairie 2000 : un outil pour l'information et la formation des maires



Mairie 2000, conçue en 1985 par l'AMF et la Caisse des dépôts et consignations, a pour mission le **développement de l'information et de la formation des élus locaux**, à travers une assistance technique et financière apportée aux associations départementales de maires.

Mairie 2000 joue un rôle d'interface et d'échanges entre des collectivités locales et des grandes entreprises de service public, des fédérations et ordres professionnels, adhérents de l'Association. À travers notamment l'organisation de manifestations locales ou la mise en place de séquences pédagogiques sur des sujets en lien avec les préoccupations des collectivités, elle permet de concilier la demande d'information des élus locaux et la capacité d'expertise des membres adhérents. En 2023, l'association a ainsi contribué à l'**organisation de près de 294 réunions d'information** au profit de près de **10 000 élus**, et soutenu financièrement les actions de formation de 51 associations départementales de maires.

Mairie 2000 a surtout initié le dispositif des « Ateliers de mi-mandat » qui a couru jusqu'en juin 2024. Ces journées ponctuées de séquences pédagogiques furent l'occasion pour les élus de se rencontrer et d'échanger des bonnes pratiques. Les 250 ateliers proposés dans 30 départements ont permis à plus de 2200 élus de prendre du recul pour redonner du souffle à leur action municipale et aborder sereinement la fin du mandat.



Les partenaires de Mairie 2000

Les membres fondateurs :
AMF, Caisse des Dépôts et Consignations

Président : Philippe Laurent
Directrice : Nathalie Dotres
www.mairie2000.asso.fr

Les membres adhérents

ADEME, CNP-Assurances, CITEO, Conseil national de l'Ordre des architectes, Conseil supérieur du notariat, EDF, GRTgaz, Groupe La Poste, MNT, Orange, Ordre des géomètres experts, Routes de France, RTE, SACEM, SMACL, UGAP.

CHIFFRES CLÉS 2023

Prestations versées
15,2 M€

Cotisations perçues
16,8 M€

Provision Technique Spéciale**
380,5 M€

Nombre de contrats actifs
10 493

Nombre de rentiers
5 296

** La Provision Technique Spéciale du régime représente la richesse collective du régime (constituée chaque année des nouvelles cotisations, de la participation aux bénéfices et diminuée des paiements des rentes).

FONPEL : la retraite supplémentaire des élus locaux



FONPEL est le régime de retraite supplémentaire par capitalisation qui permet aux élus locaux adhérents de **se constituer une retraite supplémentaire***.

L'élu peut cotiser au titre de chacun de ses mandats indemnisés et racheter des années antérieures. La collectivité verse obligatoirement un abondement doublant le montant de la cotisation (art. L2321-2 du CGCT). Les cotisations transformées en points de retraite offrent un droit à la retraite garantie : dès 55 ans, et sur simple demande de l'élu. Les droits acquis donnent lieu au versement d'une rente viagère trimestrielle ou d'un versement unique en capital. Les prestations versées bénéficient d'une fiscalité avantageuse, les rentes étant partiellement imposables en fonction de l'âge d'ouverture des droits et les versements uniques en capital assujettis à la fiscalité de l'assurance vie sur le montant des intérêts produits.

Le régime, assuré par CNP Retraite, est piloté par l'Association FONPEL.

* Ce régime, régi par la loi n°92-108 du 3 février 1992 modifiée, a été créé à l'initiative de l'Association des Maires de France.

Association Fonpel

41 quai d'Orsay - 75007 Paris
01 44 18 13 97 - fonpel@amf.asso.fr
www.fonpel.com

Le Conseil d'administration de l'Association est composé de membres (élus et anciens élus). Le renouvellement des membres a lieu tous les trois ans.

Président : Jacques Pélissard
Secrétaire général : Jean-Paul Lefebvre
Trésorière : Chantal Bourragué
Administrateurs : Jérôme Bascher, Sébastien Blanc, Anne-Marie Cousin, Daniel Dein, Jean Girardon, David Lagleyze, Odette Mader, Claude Raynal et Laurence Trastour-Isnart
Directeur : Éric Verlhac
Chargée de mission : Delphine Breure

Informations, études personnalisées et adhésions
Gestion administrative des adhérents

Fonpel-Relyens - CS 80006 - 18020 Bourges Cedex
02 48 48 21 40

Le trombinoscope

L'AMF représente toutes les sensibilités politiques et agit en toute indépendance pour promouvoir une décentralisation conciliant les libertés locales et la diversité de nos communes et intercommunalités.

LES MEMBRES DU BUREAU

5 octobre 2024



David Lisnard
président,
maire de Cannes (06)



André Laignel
1^{er} vice-président
délégué,
maire d'Issoudun (36)



Murielle Fabre
secrétaire générale,
maire de
Lampertheim (67)



Antoine Homé
trésorier général,
maire de Wittenheim
(68)



**Charlotte
Blandiot-Faride**
maire de Mitry-Mory
(77)



Luc Carvounas
vice-président,
maire d'Alfortville (94)



Guy Geoffroy
vice-président,
maire de Combs-
la-Ville (77)



Philippe Laurent
vice-président,
maire de Sceaux (92)



Christian Métairie
vice-président,
maire d'Arcueil (94)



**Véronique
Pouzadou**
vice-présidente,
maire de Gannat (03)



Joël Balandraud
vice-président,
maire d'Évron (53)



Éricka Bareigts
vice-présidente,
maire de Saint-Denis
(974)



Guillaume Boudy
maire de Suresnes
(92)



Frédéric Chéreau
vice-président,
maire de Douai (59)



Alain Chrétien
vice-président,
maire de Vesoul (70)



Nicolas Daragon
vice-président,
maire de Valence (26)



Michaël Delafosse
vice-président,
maire de Montpellier
(34)



Mohamed Gnabaly
vice-président,
maire de l'Île-Saint-
Denis (93)



Guillaume Guérin
vice-président,
président de Limoges
métropole (87)



Édith Gueugneau
vice-présidente,
maire de Bourbon-
Lancy (71)



**Bertrand
Hauchecorne**
secrétaire général
adjoint,
maire de Mareau-
aux-Prés (45)



Frédéric Leturque
vice-président,
maire d'Arras (62)



Patrick Molinoz
vice-président,
maire de Venarey-
Les Laumes (21)



**Marielle
Muret-Baudoin**
maire de Noyal-
sur-Vilaine (35)



Nathalie Nieson
maire de Bourg-
de-Péage (26)



Denis Öztorun
vice-président,
maire de Bonneuil-
sur-Marne (94)



Dominique Peduzzi
trésorier général
adjoint,
maire de Fresse-sur-
Moselle (88)



Christelle Pellé
maire d'Autainville
(41)



Florence Portelli
vice-présidente,
maire de Taverny (95)



Thierry Repentin
vice-président,
maire de Chambéry
(73)



Rafika Rezgui
vice-présidente,
maire de Chilly-
Mazarin (91)



**Christophe
Rouillon**
vice-président,
maire de Coulaines
(72)



Joseph Segura
secrétaire général
adjoint,
maire de Saint-
Laurent-du-Var (06)



**Karine
Travail-Michelet**
secrétaire générale
adjointe,
maire de Colomiers (31)



**Jean-François
Vigier**
vice-président,
maire de Bures-
sur-Yvette (91)



**Stéphanie
Von Euw**
maire de Pontoise (95)

LE COMITÉ DIRECTEUR

5 octobre 2024



**Muriel
Abadie**
Pujaudran - 32



**Mylène
Agnelli**
Isola - 64



**Rodolphe
Amailland**
Vertou - 44



**Maider
Arosteguy**
Biarritz - 64



**Benoît
Arrivé**
Cherbourg-en-
Cotentin - 50



**Isabelle
Assih**
Quimper - 29



**Nadège
Azzaz**
Chatillon - 92



**Jérôme
Baloge**
Niort - 79



**Jacqueline
Belhomme**
Malakoff - 92



**Bruno
Beschizza**
Aulnay-sous-
Bois - 93



**Michel
Bisson**
Lieuxaint - 77



**Thierry
Boidé**
Saint-Géraud-de-
Corps - 24



**Laurent
Bonnaterre**
Caudebec-les-
Elbeuf - 76



**Xavier
Bonnefont**
Angoulême - 16



**Frédéric
Bonnichon**
Châtel-Guyon
- 63



**Jean-Pierre
Bosino**
Montataire - 60



**Karim
Bouamrane**
Saint-Ouen-sur-
Seine - 93



**Jean-Pierre
Bouquet**
Vitry-le-François
- 51



**Philippe
Bouyssou**
Ivry-sur-Seine
- 94



**Graziella
Brunetti**
Saint-Germain-
Lembron - 63



**Philippe
Buisson**
Libourne - 33



**Xavier
Cadoret**
Saint-Gérard-
le-Puy - 03



**Patrick
Chaimovitch**
Colombes - 92



**Sophie
Charles**
Saint-Laurent-
du-Maroni - 973



**Frédérique
Charpenel**
Soustons - 40



**Gwendoline
Chaudoir**
Portiragnes - 34



**Bastien
Coriton**
Rives-en-Seine
- 76



**Lionel
de Cala**
Allauch - 13



**Hélène
de Comarmond**
Cachan - 94



**Grégoire
de Lasteyrie**
Palaiseau - 91



**Jean-François
Debat**
Bourg-en-Bresse
- 01



**Claire
Delande Cattiaux**
Gagnac-sur-Cère
- 46



**Jean-Louis
Denoit**
Viviez - 12



**Anthony
Descloziers**
Sainte-Luce-
sur-Loire - 44



**Christophe
Dietrich**
Laigneville - 60



**Caroline
Doucerain**
Les Loges-en-
Josas - 78



**Marie
Ducamin**
Saint-Jacques
de-la-Lande - 35



**Jean-René
Etchegaray**
Bayonne - 64



**Vinciane
Faber**
Louvil - 59



**Daniel
Fasquelle**
Le Touquet-
Paris-Plage - 62



**Christophe
Ferrari**
Le Pont-de-
Claix - 38



**Loïc
Gachon**
Vitrolles - 13



**Olivier
Gacquerre**
Béthune - 62



**Sophie
Gaugain**
Dozulé - 14



**Hélène
Geoffroy**
Vaulx-en-Velin
- 69



**Jean
Girardon**
Mont-Saint-
Vincent - 71



**Louis
Giscard**
d'Estaing
Chamalières - 63



**Nadine
Grelet-
Certenais**
La Flèche - 72



Franck Guéguéniat
Épron - 14



Thibaut Guignard
Plœuc-
L'Hermitage - 22



Jean-François Guillaume
Ville-en-Vermois
- 54



Justine Guyot
Decize - 58



Marie-Hélène Herry
Saint-Malo-de-
Beignon - 56



Alain Hunault
Châteaubriant - 44



Christophe Iacobi
Allons - 04



David Jacquet
Artenay - 45



Jean-Paul Jeandon
Cergy - 95



Catherine Jullien-Breches
Megève - 74



Delphine Labails
Périgueux - 24



Nicolas Lacombe
Nérac - 47



Valérie Lacroute
Nemours - 77



Frédéric Lafforgue
Castelnau-le-
Lez - 34



Didier Laguerre
Fort-de-France
- 972



David Lazarus
Chambly - 60



Nathalie Le Yondre
Audenge - 33



Florian Lecoultre
Nouzonville - 08



Serge Lépine
Camplong-d'Aude
- 11



Gilles Leproust
Allonnes - 72



Sébastien Leroy
Mandelieu-
la-Napoule - 06



Marie-Sophie Lesne
Le Quesnoy - 59



Charlotte Libert
Vincennes - 94



Frédéric Masquelier
Saint-Raphaël - 83



Sylvie Miceli-Houdais
Rognac - 13



Marylène Millet
Saint-Genis-Laval
- 69



Sébastien Miossec
Riec-sur-Bélon
- 29



Léonore Moncond'huy
Poitiers - 86



Vincent Morette
Montlouis-sur-
Loire - 37



David Nicolas
Avranches - 50



Catherine Paillard
Luneville - 54



Brigitte Passebosc
Saint-Étienne-au-
Mont - 62



Laurent Peyrondet
Lacanau - 33



Sébastien Populaire
Touillon-
et-Loutelet - 25



Michel Py
Leucate - 11



David Queiros
Saint-Martin-
d'Hères - 38



Catherine Quignon
Montdidier - 80



Bertrand Ringot
Gravelines - 59



Philippe Rio
Grigny - 91



Arnaud Robinet
Reims - 51



Stéphane Rossignol
La-Grande-Motte
- 34



Michel Sauvade
Marsac-en-
Livradois - 63



Jean Sellier
Saint-Sulpice-sur-
Risle - 61



Frank Steyaert
Thoiria - 39



Rodolphe Thomas
Hérouville-Saint-
Clair - 14



Marie-Hélène Thoraval
Romans-sur-Isère
- 26



Denis Thuriot
Nevers - 58



Jean-Marc Vasse
Terres de Caux
- 76



Paul Vidal
Toussieu - 69



NN



NN



NN

LES PRÉSIDENTS D'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE

5 octobre 2024



Jean-Yves
Flochon
01 - Ain



Carole
Ribeiro
02 - Aisne



Véronique
Pouzadoux
03 - Allier



Daniel
Spagnou
04 - Alpes-de-
Haute-Provence



Jean-Michel
Arnaud
05 - Hautes-
Alpes



Jérôme
Viaud
06 - Alpes-
Maritimes



Olivier
Peverelli
07 - Ardèche



Régis
Depaix
08 - Ardennes



Jean-Jacques
Michau
09 - Ariège



François
Baroin
10 - Aube



Éric
Ménassi
11 - Aude



Jean-Marc
Calvet
12 - Aveyron



Georges
Cristiani
13 - Bouches-
du-Rhône



Olivier
Paz
14 - Calvados



Christian
Montin
15 - Cantal



Jean-Michel
Bolvin
16 - Charente



Jacky
Quesson
17 - Charente-
Maritime



Philippe
Moisson
18 - Cher



Christophe
Petit
19 - Corrèze



Jean-Jacques
Ciccolini
20A -
Corse-du-Sud



Ange-Pierre
Vivoni
20B -
Haute-Corse



Ludovic
Rochette
21 - Côte-d'Or



Ronan
Kerdraon
22 - Côtes
d'Armor



Philippe
Bayol
23 - Creuse



Nicolas
Simonnet
23 - Creuse



Bruno
Lamonerie
24 - Dordogne



Patrick
Genre
25 - Doubs



Nicolas
Daragon
26 - Drôme



Jean-Paul
Legendre
27 - Eure



Joël
Billard
28 -
Eure-et-Loire



Dominique
Cap
29 - Finistère



Philippe
Ribot
30 - Gard



Brigitte
Ségard
31 - Haute-
Garonne



Michel
Baylac
32 - Gers



Bernard
Lauret
33 - Gironde



Frédéric
Roig
34 - Hérault



Marielle
Muret-Baudoin
35 - Ille-et-
Vilaine



Claude
Doucet
36 - Indre



Cédric
de Oliviera
37 - Indre-et-
Loire



Daniel
Vitte
38 - Isère



Sandrine
Gautier-
Pacoud
39 - Jura



Hervé
Bouyrie
40 - Landes



Catherine
Lhéritier
41 - Loir-et-Cher



Yves
Nicolin
42 - Loire



Bernard
Souvignet
43 - Haute-Loire



Maurice
Perrion
44 - Loire-
Atlantique



Jean-Jacques
Malet
45 - Loiret



Jean-Marc
Vayssouze-
Faure
46 - Lot



**Jean
Dionis du Séjour**
47 - Lot-et-
Garonne



**Alain
Astruc**
48 - Lozère



**Philippe
Chalopin**
49 - Maine-et-
Loire



**Charly
Varin**
50 - Manche



**Franck
Leroy**
51 - Marne



**Bernard
Guy**
52 - Haute-Marne



**Joël
Balandraud**
53 - Mayenne



**Rose-Marie
Falque**
54 - Meurthe-
et-Moselle



**Gérard
Fillon**
55 - Meuse



**Fabrice
Robelet**
56 - Morbihan



**François
Grosdidier**
57 - Moselle



**Daniel
Barbier**
58 - Nièvre



**Bernard
Gérard**
59 - Nord



**Alain
Vasselle**
60 - Oise



**Philippe
Van-Hoorne**
61 - Orne



**Frédéric
Leturque**
62 - Pas-de-Calais



**Flavien
Neuvy**
63 - Puy-de-Dôme



**Alain
Sanz**
64 - Pyrénées-
Atlantiques



**Viviane
Artigalas**
65 - Hautes-
Pyrénées



**Edmond
Jorda**
66 - Pyrénées-
Orientales



**Vincent
Debès**
67 - Bas-Rhin



**Fabian
Jordan**
68 - Haut-Rhin



**Claire
Peigné**
69 - Rhône



**Alain
Chrétien**
70 - Haute-Saône



**Marie-Claude
Jarrot**
71 - Saône-
et-Loire



**Emmanuel
Franco**
72 - Sarthe



**Luc
Berthoud**
73 - Savoie



**Nicolas
Rubin**
74 - Haute-Savoie



**Denis
Merville**
76 - Seine-
Maritime



**Guy
Geoffroy**
77 - Seine-et-
Marne



**Pierre
Fond**
78 - Yvelines



**Marie-Pierre
Missieux**
79 - Deux-Sèvres



**Bénédicte
Thiébaud**
80 - Somme



**Jean-Marc
Balaran**
81 - Tarn



**Bernard
Pezous**
82 - Tarn-et-
Garonne



**Jean-Pierre
Vêran**
83 - Var



**Pierre
Gonzalvez**
84 - Vaucluse



**Guy
Plissonneau**
85 - Vendée



**Jérôme
Neveux**
86 - Vienne



**Philippe
Barry**
87 - Haute-Vienne



**Dominique
Peduzzi**
88 - Vosges



**Mahfoud
Aomar**
89 - Yonne



**Stéphane
Guyod**
90 - Territoire-
de-Belfort



**Francisque
Vigouroux**
91 - Essonne



**Jacques
Kossowski**
92 - Hauts-
de-Seine



**Mohamed
Gngabaly**
93 - Seine-
Saint-Denis



**Fatah
Aggoune**
94 - Val-de-Marne



**Patrice
Robin**
95 - Val-d'Oise



**Jocelyn
Sapatille**
971 - Guadeloupe



**Justin
Pamphile**
972 - Martinique



**Michel-Ange
Jeremie**
973 - Guyane



**Serge
Hoareau**
974 - La Réunion



**Madi
Madi Souf**
976 - Mayotte



**Cyril
Tetuanui**
987 - Polynésie
française



**Pascal
Vittori**
988 - Nouvelle-
Calédonie

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

octobre 2024





**Directeur adjoint
Laurent TRIJOLET**

01 44 18 13 70
.....

Attachée de direction
Élodie VIN • 01 44 18 14 42

**Directeur de cabinet du
1^{er} vice-président délégué
Benjamin PASQUIER**

01 44 18 13 58
.....

Conseiller auprès du
1^{er} vice-président délégué
Nicolas KNAUF • 01 44 18 51 98
Assistante
Agnès GAUBERT • 01 44 18 51 89

LES MISSIONS

CONSEIL JURIDIQUE ET DOCUMENTATION

Responsable
Annick PILLEVESSE • 01 44 18 14 10
Conseillers techniques
Mélodie BLANCO • 01 44 18 14 43
Coralie LASSERRE • 01 44 18 14 02
Assane FALL • 01 44 18 14 23
Assistante documentation
Sandrine CHEMISE • 01 44 18 14 13
Assistante
Sylvie ANDRÉ • 01 44 18 14 27

FINANCES ET FISCALITÉ LOCALES

Responsable
Nathalie BRODIN • 01 44 18 14 49
Conseillers techniques
Claire GÉKAS • 01 44 18 14 09
Aurélien PHILIPPOT • 01 44 18 14 32
Charlotte RIGAUT • 01 44 18 14 12
Assistante
Virginie CHAPONNEAU • 01 44 18 13 71

INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISATION TERRITORIALE

Responsable
Marie-Cécile GEORGES • 01 44 18 13 67
Conseillers techniques
Alexandre HUOT • 01 44 18 51 88
Valentin KUZNIK • 01 44 18 51 94
Julie ROUSSEL • 01 44 18 51 95
Assistante
Nathalie SEBBAN • 01 44 18 51 90

RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

Responsable
Charlotte de FONTAINES • 01 44 18 13 81
Attachée de direction
Élodie VIN • 01 44 18 14 42

FORMATION DES ÉLUS

Responsable
Brice ESTEBANER • 01 44 18 13 52
Assistante
Émilie SARDO • 01 44 18 13 54
Apprentie
Alice DJAFFAR • 01 44 18 13 68

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Responsable
Gwénola STEPHAN • 01 44 18 14 06
Conseillère technique
Cyrielle SIMON • 01 44 18 14 00
Assistante
Sandrine WIECZOREK • 01 44 18 14 04

EUROPE ET INTERNATIONAL

Responsable
Pauline TIVELET • 01 44 18 14 31
Assistante
Cécile GRAUVOGEL • 01 44 18 13 74

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Responsable
Stéphanie COLAS • 01 44 18 13 79
Conseillère technique
Sandrine PERRONET
Assistante
Cécile GRAUVOGEL • 01 44 18 13 74

NUMÉRIQUE ET POSTE

Responsable
Véronique PICARD • 01 44 18 14 07
Assistante
Cécile GRAUVOGEL • 01 44 18 13 74

PRÉVENTION DES POLLUTIONS

Responsable
Sylviane OBERLÉ • 01 44 18 13 78
Assistante
Agnès GAUBERT • 01 44 18 51 89

PROSPECTIVES ET PARITÉ

Responsable
Alexandre TOUZET • 01 44 18 14 28

RISQUES ET CRISES

Responsable
Stéphanie BIDAULT • 01 44 18 13 84

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DÉLINQUANCE

Responsables
Charles ABADIE • 01 44 18 14 17
Didier POULHAZAN • 01 44 18 14 25
Assistante
Sylvie ANDRÉ • 01 44 18 14 27

SERVICES SPÉCIFIQUES

RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE DES ÉLUS LOCAUX

Responsable
Déphine BREURE • 01 44 18 13 97

MAIRIE 2000

Directrice
Nathalie DOTRES • 01 44 18 14 29
Apprentie
Maëlis LACQUEMENT • 01 44 18 18 83



Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933
41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07
Tél. : 01 44 18 14 14 - Fax : 01 44 18 14 15
www.amf.asso.fr



Conception graphique : Sur ton 31
Photos : AdobeStock, Unsplash, iStock, Fotolia ;
portraits : Alain Escudier, Arnaud Février pour
l'AMF, Frank Betermin, Laurent Saillard, Claude
Doucet, Bertrand Bechard, Berrwiller, Yann
Rossignol, Manu'a Vecker-Sue, F. Jellaoui,
Corinne Hameau, L. Tomassi, Philippe Noisette, DR
AMF • octobre 2024